FRC.I. 6257
Case
FRC
15803

RÉPONSE

DE J. L. CARRA,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE;

A ses Calomniateurs.

26 Juin, l'an 2 de la République, 1793.

UN système de calomnies, inventé depuis long-temps contre moi, et toujours déjoué par la loyauté de ma conduite et la véracité de mes écrits, a profité de mon absence dans les différentes commissions dont la convention m'a chargé, pour se renouveller sous toutes les formes possibles, avec une rage, une stupidité, et un aveuglement dont on n'a point d'exemple. Marat, c'est-à-dire, la Calomnie, (car Calomnie et Marat, c'est la même chose, la même idée, la même substance intellectuelle) m'a dénoncé dans la séance de la convention du 18 de ce mois, comme *étant connu depuis long-temps pour un contre-révolutionnaire.* Plusieurs lettres, dit-il, m'inculpent gravement; mais où sont ces lettres? c'est ce que Calomnie ne dit pas. Il ajoute, dans un de ses numéros intitulé *l'Ami du Peuple*, qu'on lui assure que *Buzot, Barbaroux et Gorsas viennent de se retirer auprès de leur*

THE NEWBERRY LIBRARY

ami Carra, pour passer ensemble chez leurs complices de la Vendée. Comme ils sont fidèles, les correspondans de Calomnie ! Et puis, comme j'aurois été bien reçu de *nos complices* de la Vendée qui ont mis ma tête à prix, à Fontenay-le-Peuple, pour 2000 liv.

A la suite de cet itinéraire, dit le *Courier François* du 18 de ce mois, Calomnie ou Marat propose de mettre en état d'arrestation Carra, et il accuse cet *ex-gendarme*, 1°. de n'avoir point, lorsqu'il a été commissaire près l'armée de Dumouriez, *donné connoissance de la trève que le traître conclut avec le despote Guillaume.* (Imbécille Calomnie ! tu n'as pas plus de mémoire que de bonne foi, et tu ne te piques pas de calculer les dates ; tu n'as pas besoin de rien calculer.) Lorsque Prieur, Sillery et moi arrivâmes à Sainte-Menehould auprès de Dumouriez, le 29 septembre dernier, l'espèce de trève dont tu parles, et dont l'assemblée législative étoit instruite, se trouvoit rompue depuis quatre jours, et le lendemain, trente du même mois, les armées combinées de Prusse et d'Autriche, au nombre de soixante-dix mille hommes, levèrent le camp de la Lune, à quatre heures du matin.

2°. *D'avoir eu des entrevues secrettes avec les agens du despote Guillaume.* (Calomnie ! tu dois savoir, si tu as lu mon rapport à la convention nationale, que bien loin d'avoir eu des entrevues secrettes avec les agens de Guillaume, *j'ai*

refusé à Longwy une entrevue avec lui-même et avec Brunswick. Mais encore un coup, Calomnie, tu ne veux avoir ni oreilles, ni yeux, ni mémoire ; on est obligé de te répéter cent fois la même chose.)

3°. *D'avoir, par perfidie ou par une lâche complaisance, favorisé la retraite de nos ennemis si chèrement achetée.*

(Calomnie ! si tu avois vu toi-même l'état de l'armée de Kellermann qui se montoit tout au plus, avec celle de Valence, à trente-deux mille hommes, après le départ de Dumouriez pour la Belgique ; si tu avois vu que depuis quarante-cinq jours la pluie ne cessoit de tomber, et que nous avions aussi beaucoup de soldats malades, et que les troupes et l'artillerie ne pouvoient suivre que la grande route, et faisoient tout au plus trois lieues par jour, tu aurois vu l'impossibilité physique de devancer les Prussiens qui avoient deux marches sur nous, et de cerner soixante-dix mille hommes avec trente-deux mille. Mais la Calomnie, encore un coup, ne calcule rien et ne sait rien calculer.)

4°. Comme commissaire près les armées de la Vendée, d'avoir gardé un silence plus que perfide sur les progrès des rebelles ; 5°. d'avoir cherché à tromper l'opinion sur leur véritable état, en annonçant depuis *trois mois* que rien n'étoit plus facile à dissiper, qu'il ne falloit que quinze jours et quelques troupes réglées ; 6°. de n'avoir point requis ni employé, quoique muni de pleins pouvoirs, les forces suffisantes qui

étoient à sa disposition ; 7°. de s'être par cette conduite couvert, aux yeux des républicains, du sang de tant de François égorgés.

Calomnie ! pour répondre à tous ces articles de ton délire, je t'invite à voir ma correspondance avec le comité de salut public, depuis la fin de mars jusqu'au 20 avril dernier, datée de Fontenay-le-Peuple ; puis tu sauras que vers la fin du même mois d'avril, je suis revenu à la hâte à Paris, pour demander des secours.

Je dis alors à la convention, que six mille hommes de troupes de ligne sur lesquels on pourroit compter, réunis aux armées déjà sur pied, suffiroient pour anéantir les brigands de la Vendée. Alors la multitude de ces brigands n'étoit pas aussi considérable qu'aujourd'hui ; alors cette multitude n'étoit armée, aux trois quarts, que de fourches et de bâtons ; alors nos dissensions n'étoient pas encore connues des pays voisins des rebelles, ni des rebelles eux-mêmes. Aujourd'hui est-il bien prouvé que dans les différentes divisions d'armée que nous avons aux Sables d'Olonne, au port Saint-Père près de Nantes, à Niort et à Tours, il se trouve six mille hommes de troupes de ligne et assez de volontaires sur lesquels on puisse entiérement compter. Si cela est, nous sommes sûrs de vaincre. Sais tu que dans l'affaire de Saumur, si les sept ou huit mille hommes que nous avions à opposer aux rebelles eussent tenu un quart d'heure de plus, et si la cavalerie n'eût pas plié la première, Sau-

mur étoit sauvé et les brigands vaincus. Est-ce ma faute, si la gendarmerie de quelques départemens a l'habitude de fuir à tous les combats ? Est-ce ma faute, si nos forces n'ont pas été plus considérables au moment des premiers succès des rebelles dans la Vendée ? En arrivant à Saint-Hermand, le 19 mars dernier, mon collègue Auguis et moi fûmes témoins de la déroute et de la trahison de Marcé que nous destituâmes sur le champ, et que nous fîmes arrêter à la Rochelle. Il n'existoit plus alors aucune espèce d'armée dans la Vendée. Eh bien ! le 29 du même mois de mars, par nos soins et par ceux du chef de l'état-major Nouvion, et des généraux d'Ayat et Chalbos, six mille cinq cents hommes se trouvèrent organisés et en état de tenir tête aux brigands, et de les repousser loin de la ville des Sables, après leur avoir tué douze cents hommes et pris vingt canons. Nous avons rendu compte de ces faits dans le temps. Depuis, et jusqu'au 25 mai dernier, l'armée de la Vendée, toujours peu considérable, a battu dix-sept fois de suite, en différens endroits, les rebelles sans les compter. J'ose le dire : tout alloit bien ; l'esprit des troupes étoit excellent dans la Vendée, pendant tout le temps que mon collègue Auguis et moi demeurâmes à Fontenay-le-Peuple, chef-lieu de ce département. Mais d'un autre côté, c'est-à-dire, dans le département de Mayenne et Loire, Berruyer restoit dans l'inaction, et les généraux qui étoient sous

ses ordres éprouvoient des échecs continuels ; je me transportai à Saumur, et de-là à Vezins où, le jour même de mon arrivée, comme à Saint-Hermand, je fus témoin d'une déroute de nos troupes. Ce fut alors que je vins rendre compte au comité de salut public de l'état des choses, et demander des secours de toute espèce. Je n'ai donc manqué ni de zèle, ni d'activité dans cette occasion comme dans toutes les autres, puisque ma vive sollicitude pour le bien de mon pays, me transportoit partout où je croyois ma présence nécessaire, sans examiner que ma santé périssoit à vue d'œil par tant d'inquiétudes, de veilles et de voyages.

Je ne réponds point à l'article 8 de la calomnie, qui me reproche de m'être rolandisé, girondisé, brissotisé par une marche astucieuse ; cet article est trop insignifiant et trop bête. Quant au neuvième et dernier article qui me reproche de n'avoir coopéré à la mémorable journée du 10 août, que pour me faire revêtir de la place *lucrative* de bibliothécaire national, en même temps que des honorables fonctions de représentant du peuple, je répondrai d'abord, que Calomnie qui me suppose avoir eu intention d'être bibliothécaire national dans mes démarches pour coopérer à la journée du 10 août, peut aussi supposer que mes détracteurs et mes calomniateurs n'emploient tant de manœuvres et d'impostures que pour m'enlever cette place à laquelle j'avois des droits indépendans

des circonstances, puisque j'étois attaché à cette bibliothèque *depuis sept ans*. Calomnie qui dit que cette place est lucrative, feint sans doute d'ignorer que les appointemens n'en sont que de 4000 livres, et *que je ne touche point ces 4000 livres*, ni ne fais aucun acte d'administration dans cette partie, ayant déclaré moi-même qu'un représentant du peuple *ne pouvoit avoir deux traitemens*, ni administrer en sous-ordre des ministres.

Marat a dit que cette dénonciation étoit signée par plusieurs bataillons de sans-culottes, lesquels en ont déposé les preuves au comité. Je demande la publicité de ces prétendues preuves.

La calomnie ne s'est pas contentée de s'évertuer contre moi, à Paris, pendant mon absence ; elle m'a suivi dans les départemens. Un administrateur du département d'Indre et Loire a fait courir le bruit à Tours, pendant mon dernier voyage à Niort, que j'avois emmené avec moi la femme du citoyen Quétineau. Cette femme, que l'administration du département d'Indre et Loire avoit fait mettre dans la maison de reclusion, sans autre motif que les soupçons mal fondés contre son mari, et que je n'ai vue qu'une fois pour la faire sortir de prison le 9 de ce mois, attendoit son mari à Tours. Elle est venue avec lui à Paris. La calomnie est donc bien grossière et bien évidente.

Depuis six semaines on exhaloit contre moi les injures les plus amères, parce que

j'avois engagé le citoyen Berthier, autrefois chef de l'état-major de l'armée de Luckner, et dont je connoissois les talens et le civisme, de partir avec moi pour Saumur. Ce prétendu contre-révolutionnaire a bien triomphé de ses détracteurs. A la bataille de Saumur, il a eu deux chevaux tués sous lui ; et continuant à se battre à pied, il a monté sur le parapet d'une redoute sur laquelle les rebelles faisoient un feu terrible ; et s'adressant aux lâches qui se cachoient derrière la redoute : *voilà*, leur disoit-il, *comme les vrais républicains se montrent ; ils n'ont pas peur des boulets de canon, ils se promènent au milieu du feu.* Ces faits sont incontestables ; ils sont connus de toute l'armée de Tours, et avoués par les membres de la commission centrale qui en ont été témoins. C'est aussi aux talens du citoyen Berthier que l'on doit l'organisation actuelle de cette armée de Tours, et cette ville lui a de grandes obligations. Voilà pourtant l'homme pour lequel j'ai été tant calomnié, et qui a pleinement justifié l'opinion que j'avois de lui !

Je viens maintenant au motif qui a fait décréter mon rappel. On a écrit à Chabot et consorts, que j'avois *cassé* le comité de surveillance établi à Blois *par Tallien ;* et sur cette dénonciation qui contient deux mensonges, mon rappel a été prononcé dans une séance du matin où il y avoit tout au plus cinquante membres à l'assemblée.

Je n'ai point cassé le comité de surveillance qui avoit été établi à Blois, non par Tallien, mais par les administrations réunies ; je n'ai fait qu'une simple requisition aux corps administratifs pour renouveller ce comité. Voici cette requisition toute entière, telle qu'elle est sur les registres de l'administration du département de Loir et Cher.

Au nom de la République Françoise, une et indivisible.

« Nous, représentant du peuple, envoyé » par la convention nationale près les ar- » mées des côtes de la Rochelle, ayant été » invité, en passant à Blois, par les auto- » rités constituées de cette ville et du dépar- » tement de Loir et Cher, à assister à une » séance des corps administratifs réunis, » après avoir entendu les discussions qui » ont été agitées relativement au comité de » surveillance ou de salut public, établi » dans cette même ville, depuis le 24 avril » dernier ; considérant que c'est un devoir » sacré pour nous de chercher, autant qu'il » nous est possible, soit en voyageant, soit » pendant notre séjour dans les différens » départemens, à concilier et réunir tous les » esprits, ce qui peut se faire, quoique nous » soyons seuls, avons requis expressément » les corps administratifs réunis et présens, » et sous les yeux de nos concitoyens de » Blois, assemblés comme spectateurs et » témoins, de procéder le plutôt possible

» à la nomination de cinq nouveaux mem-
» bres pour composer un comité de salut
» public qui sera provisoire, jusqu'à ce que
» la convention nationale ait décrété le
» mode de formation des comités de salut
» public en général. Des cinq nouveaux
» membres qui composeront ce comité de
» salut public établi à Blois, deux seront
» pris dans le conseil général du directoire
» du département, un dans l'administration
» du district, un dans le conseil général de
» la commune, et un dans la société des
» amis de la liberté et de l'égalité de la
» ville de Blois, ce dernier au choix des
» membres qui composent cette société, à
» l'exclusion seulement des prêtres et des
» ci-devant nobles. Requérons, en consé-
» quence, les trois membres qui ont com-
» posé jusqu'à présent le comité de surveil-
» lance de la ville de Blois de donner leur
» démission, et de remettre aux nouveaux
» membres toutes les pièces et papiers qui
» sont entre leurs mains. Cette requisition
» faite du consentement et de l'avis des
» corps administratifs réunis, et des deux
» membres eux-mêmes qui composoient le
» comité de surveillance établi depuis le
» 24 avril dernier. Fait à Blois dans la salle
» des séances du département, en présence
» du public et des bons républicains de cette
» ville, le 8 juin 1793, l'an deuxième de
» la république. *Signé* CARRA ».

Malgré la sagesse de cette requisition, des calomniateurs ont osé dire en public à Blois, que la nuit de mon arrivée dans cette

ville, le 7 de ce mois, les administrateurs du département et la municipalité m'avoient régalé et enivré pour faire cette même requisition ; et cependant ce soir là j'ai soupé tout seul et me suis couché à dix heures du soir à l'auberge de la Galère. Les mêmes calomniateurs ont dit ensuite que j'avois vendu l'armée de Saumur ; et j'étois *sur la route de Niort lors de la prise de Saumur.* Des déclarations faites devant un des juges de paix de Blois, attestent toutes ces calomnies, et nomment les calomniateurs qui seront bientôt traduits devant les tribunaux et punis comme ils le méritent.

L'écho de tant de calomnies aussi atroces qu'absurdes, retentissoit en même temps dans la société des jacobins. Chabot y disoit, (séance du 12 de ce mois) *qu'avant le 10 août j'avois eu l'impudence de proposer de mettre sur le trône un prince étranger.* Si Chabot étoit un homme sensé, exact et de bonne foi, il auroit dit que, deux ans avant le 10 août, en 1790, j'avois voulu brouiller les cartes entre les différentes puissances coalisées, en leur tendant un piége par l'idée d'un changement de dynastie, et par l'expulsion des Bourbons, alliés de l'infame maison d'Autriche. Chabot, qui n'a jamais rien vu ni réfléchi sur rien, ne sait pas qu'un homme qui a étudié comme moi pendant onze ans de voyages les vices, les passions et la politique ambitieuse des cours, peut employer, pour servir son pays, tous les moyens possibles, même le machiavélisme de ces cours. Chabot est

un bambin en politique, et un grand garçon en dénonciations vagues. Les quatre-vingt-cinq départemens nous jugeront tous les deux à la fin de ces tristes débats dont il est un des principaux acteurs.

Il ajoutoit, Chabot, 1°. que *sans doute* j'avois assisté aux conférences de Dumouriez avec le roi de Prusse. J'ai déjà répondu sur ce point à la Calomnie dans le second paragraphe de ce mémoire; 2°. *que j'étois le panégyriste des généraux contre-révolutionnaires.* (Imbécille ! j'ai à moi seul dénoncé plus de généraux que toute la montagne ensemble. Bouillé, Toulongeon, Rochambeau, Luckner, la Fayette, Marcé, Dumouriez lui-même ont été dénoncés dans mes feuilles (1) long-tems avant que personne y vît clair sur leur compte. Qui a dénoncé le premier le comité autrichien? N'est-ce pas moi? Mais tu n'as pas lu, Chabot; ou tu es comme la Calomnie, sans yeux, sans oreilles et sans mémoire.

A la suite de Chabot, Monsieur Jambon-Saint-André a déclaré *que Carra n'a jamais été patriote dans ses feuilles; qu'il a toujours été le panégyriste du roi de Prusse, et qu'il a voulu nous donner un maître.* Si Monsieur Jambon avoit bien lu mes feuilles, il auroit vu que vingt fois j'ai traité Guillaume le Prussien tout aussi mal que Léopold et François l'Autrichien. Mais Monsieur Jambon est comme tant d'autres, il ne veut

(1) *Voyez* le N°. des Annales du 24 janvier dernier sur ma dénonciation contre Dumouriez.

ni voir ni entendre, mais faire l'orateur aux dépens de la vérité, du bon sens, et du salut de la république.

A la suite de Monsieur Jambon, un quidam C... a dit *que Carra a été traîné dans la boue à Blois*. Je ne sais pas ce que le quidam C... entend par là; mais je sais bien qu'au sortir de la salle du département où je venois de faire ma requisition, le 8 de ce mois, une foule de citoyens et de citoyennes, vrais sans-culottes, vinrent m'embrasser et m'offrir des bouquets. Si c'est là être traîné dans la boue, je ne comprends plus rien à la langue françoise, et je commence à croire que nous sommes tous transportés dans la lune.

Ce quidam C..., qui sans doute est un émissaire des banquiers et agens des puissances étrangères, a ajouté qu'il ne falloit pas d'aristocrates dans la Vendée, et qu'en conséquence je devois être rappellé; que je mériterois même d'être au nombre des vingt-deux. Consultez Brunswick, François, Catherine, Guillaume, Charles d'Espagne, d'Artois, etc. ils ne diroient pas mieux que le quidam C...

A la suite de ce quidam C..., Monsieur Monestier dénonce *un trait de dictature bien marqué de la part de Carra, c'est qu'il s'étoit intitulé président du comité central*. Je défie M. Monestier de prouver cette assertion, et je le dénonce, moi, comme un vil calomniateur. Enfin, M. Monestier conclut *à ce que Carra est connu dans*

plusieurs départemens pour un imbécille et un frippon.

Voilà pourtant où nous en sommes ! voilà jusqu'à quel excès de démence et de désorganisation certaines cervelles sont arrivées par le ferment des passions et l'orgueil de l'ignorance ! Mais il est bien aisé de voir que ces excès ne peuvent être que l'ouvrage des agens des puissances étrangères, qui profitent des passions haineuses et basses de quelques individus, et de l'effervescence des têtes mal organisées, pour faire dévorer, par une superfétation révolutionnaire, les pères même de la sainte révolution qui nous a conduits à l'état républicain !

Je ne parlerai point de ce que j'ai fait pour la révolution ; des principes de morale et de politique universellesque j'ai développés mille fois dans mes écrits, et des bases de républicanisme dont le premier j'ai donné les élémens à la France encore esclave et plongée dans la plus profonde ignorance, malgré la révolution du 14 juillet. Je ne dirai pas combien de fois j'ai prédit les événemens les plus mémorables ; combien de fois j'ai dévoilé les complots liberticides de la ci-devant cour, la politique astucieuse des tyrans étrangers et les manœuvres de leurs agens et correspondans ; je ne me vanterai point d'avoir été le seul publiciste qui ait pris à tâche, pendant près de quatre ans, de développer et entretenir dans le cœur des braves soldats français, l'amour sacré de la liberté et une haine

implacable contre les tyrans (1). Le premier volume des procès - verbaux des électeurs de Paris réunis au 14 juillet 1789, renferme une motion de moi, en vertu de laquelle il fut arrêté, dès le 11 juillet même, que les citoyens de Paris prendroient les armes. On ne me disputera pas l'honneur d'avoir été un des principaux membres du directoire secret des fédérés qui opéra la sainte insurrection du 10 août ; je me tairai donc sur tous les détails qui caractérisent pleinement mon courage et ma prévoyance, mes principes nés de républicanisme, et ma persévérance dans la ligne droite de ces mêmes principes; mais je demanderai que celui qui prétend avoir mieux que moi et avec plus de probité et de désintéressement, servi et mieux servir encore aujourd'hui la cause du

(1) *Buisson* et moi avons dans les mains CENT CINQUANTE MILLE LETTRES, indépendamment de plus de *deux mille* autres imprimées dans les *Annales Patriotiques*, qui prouveront les innombrables bénédictions données à ce Journal pour les services importans et multipliés rendus à la révolution, à la chose publique, aux braves soldats des armées de la république dont ce Journal a toujours pris particuliérement les intérêts, la défense, et publié les traits de bravoure; les actes sans nombre de civisme, de dévouement à la patrie qu'il a fait éclore; les conversions aux principes républicains qu'il a opérées, les manœuvres qu'il a déjouées ou fait connoître, etc. etc. Ces lettres sont en vue de tous les citoyens, chez le citoyen *Buisson*, Libraire, n°. 20, *rue Hautefeuille*; et chez moi, à la Bibliothèque nationale.

peuple et de la liberté, et avoir mieux mérité l'estime et l'affection des bons citoyens des quatre-vingt-six départemens de la république ; que celui-là, dis-je, se montre, se nomme, et que la république entière décide avant que la postérité juge.

2°. Que ceux qui m'accusent d'avoir changé de principes, et osent me soupçonner d'une seule idée contraire aux bases et à l'affermissement de la république une et indivisible, se nomment, et mettent par écrit et déposent sur le bureau et leurs accusations et leurs soupçons même ; je répondrai avec sang-froid ; et loin de triompher de la victoire assurée que je remporterai encore sur mes détracteurs et mes calomniateurs, je jetterai un regard de douleur sur ma patrie, et je continuerai à ne m'occuper que de son salut et de sa gloire.

3°. Je demande que Marat, Chabot et Monestier soient envoyés près les armées de la Vendée pour essayer à leur tour leur zèle, leur activité, leur probité, leurs talens et leur influence sur les bataillons des départemens ; afin de faire triompher la république des rebelles qui la désolent et qui font chaque jour des progrès.

CARRA.